

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES TITRES DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

BG SELECT INVESTMENTS (IRELAND) LIMITED

PRESENTEE PAR



ODDO & CIE

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA SOCIETE BG SELECT INVESTMENTS (IRELAND) LIMITED



Le présent document relatif aux autres informations de la société BG Select Investments (Ireland) Limited a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 27 juillet 2016, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et de son instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de BG Select Investments (Ireland) Limited.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BG Select Investments (Ireland) Limited visant les titres FUTUREN, sur laquelle l'AMF a apposé le visa n° 16-348 en date du 26 juillet 2016, en application de la décision de conformité du même jour.

Le présent document et la note d'information sont disponibles sur le site Internet de Boussard & Gavaudan (www.boussard-gavaudan.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être également obtenus sans frais auprès de :

**Boussard & Gavaudan
Investment Management
LLP**
1 Vine Street
Londres W1J 0AH

Oddo&Cie
12, bd de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1.	Présentation de l'initiateur	3
1.1	Renseignements d'ordre général concernant la Société.....	3
1.1.1	Dénomination sociale et numéro d'identification.....	3
1.1.2	Forme juridique	3
1.1.3	Siège social	3
1.1.4	Exercice social.....	3
1.1.5	Objet social	3
1.1.6	Durée	3
1.2	Renseignements concernant le capital social de BGSI	3
1.2.1	Capital social.....	3
1.2.2	Répartition du capital social	3
1.2.3	Titres donnant accès au capital	4
1.2.4	Pacte d'associés.....	4
1.3	Direction de la Société.....	4
1.4	Activité de la Société	5
2.	Mode de financement de l'offre	5
3.	Situation comptable et financière de BGSI.....	5
4.	Communiqués de presse	6
5.	Attestation de la personne responsable de l'information relative à BGSI	8

1. PRESENTATION DE L'INITIATEUR

Le présent document d'information relatif à la société BG Select Investments (Ireland) Limited (« **BGSI** » ou la « **Société** »), est établi dans le cadre de son offre publique d'achat simplifiée (l'« **Offre** ») visant (i) les actions de la société FUTUREN, admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0011284991 (mnémonique « FTRN ») et (ii) les obligations à option de conversion et/ou échange en actions nouvelles ou existantes (« **OCEANE** ») de la société FUTUREN, admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris sous le code ISIN FR0010532739 (mnémonique « YFTRN »).

1.1 Renseignements d'ordre général concernant la Société

1.1.1 Dénomination sociale et numéro d'identification

La Société a pour dénomination « BG Select Investments (Ireland) Limited ». Elle est immatriculée au registre du commerce irlandais sous le numéro 551976.

1.1.2 Forme juridique

La Société est constituée sous la forme d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée de droit irlandais depuis le 31 octobre 2014.

1.1.3 Siège social

Le siège social de la Société est situé à 2nd Floor, Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande.

1.1.4 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

1.1.5 Objet social

La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession d'actifs financiers et la gestion de son investissement dans ces actifs.

La Société peut procéder à l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières pour financer l'acquisition, la détention et la gestion de ses actifs.

La Société peut accomplir des opérations commerciales et financières courantes qui directement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

1.1.6 Durée

La durée de la Société est illimitée.

1.2 Renseignements concernant le capital social de BGSI

1.2.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à 1 euro et comporte 1 part de 1 euro de nominal. Les ressources de la Société sont constituées de quasi-fonds propres sous la forme d'un emprunt participatif souscrit par son actionnaire unique BGMF (tel que défini et décrit au paragraphe 1.2.2).

1.2.2 Répartition du capital social

A la date du présent document, le capital social et les droits de vote de la Société sont détenus à hauteur de 100% par BG Master Fund ICAV (« **BGMF** »).

BGMF

BGMF est un organisme de placement collectif à capital variable de droit irlandais, enregistré auprès de la Banque centrale d'Irlande sous le numéro C154515, dont le siège est 2nd Floor, Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande. BGMF est un fonds d'investissement alternatif au sens de la Directive 2011/61/UE (« Directive AIFM »), autorisé et supervisé par la Banque centrale d'Irlande.

BGMF a désigné Boussard & Gavaudan Investment Management LLP (« **BGIM** ») comme gestionnaire de fonds d'investissement alternatif.

BGIM

BGIM est un *limited liability partnership* de droit anglais enregistré sous le numéro OC388967, dont le siège est 4th floor, 1 Vine Street, W1J 0AH Londres, Royaume-Uni. BGIM est supervisé par la Financial Conduct Authority en Angleterre en tant que « *Investment Management Firm* » et est autorisé à exercer l'activité de gestion de fonds d'investissement alternatif. BGIM est enregistrée auprès de la SEC et de la CFTC.

BGIM appartient au groupe Boussard & Gavaudan.

Boussard & Gavaudan

Créé en 2002 par Emmanuel Boussard et Emmanuel Gavaudan, Boussard & Gavaudan est un gestionnaire d'actifs indépendant, détenu à 100% par ses fondateurs et associés. Les fonds gérés et conseillés par Boussard & Gavaudan s'élèvent à environ 2,7 milliards d'euros. Le groupe emploie plus de 60 professionnels en Angleterre et en France, dont 18 gérants et 8 analystes.

Boussard & Gavaudan est contrôlé par la société Boussard & Gavaudan Partners Limited (« **BGPL** »). Le groupe Boussard & Gavaudan compte trois entités autorisées à exercer l'activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers et de gestion de fonds d'investissement. Deux d'entre elles (BGIM et Boussard & Gavaudan Asset Management, LP) sont des groupements (*partnership*) de droit anglais, la troisième (Boussard & Gavaudan Gestion) est une société de droit français.

BGPL est le gérant (*managing member*) de BGIM.

1.2.3 Titres donnant accès au capital

La Société n'a pas émis de titres donnant accès à son capital autres que ceux visés au paragraphe 1.2.1.

1.2.4 Pacte d'associés

La Société, BG Master Fund ICAV, Boussard & Gavaudan SICAV (agissant pour le compte de ses compartiment Boussard & Gavaudan Absolute Return et Boussard & Gavaudan Convertible), Boussard & Gavaudan Gestion (agissant au nom et pour le compte du fonds commun de placement BG Long Term Value), Pierre Salik, Michel Meeus et Brigitte Salik ont conclu le 3 juin 2016 un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert vis-à-vis de FUTUREN (Décision AMF 216C1339).

Il n'y a pas de pacte en vigueur relativement au titre de BGSi (intégralement détenu par BGMF).

1.3 Direction de la Société

La Société est dirigée et représentée à l'égard des tiers par son Conseil d'administration. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'actionnaire par la loi ou les statuts sont de la compétence du Conseil d'administration de la Société, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. Les décisions du Conseil d'administration ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de la gestion et l'administration de la Société. Le Conseil d'administration a délégué à BGIM la gestion des investissements de la Société. Chaque investissement effectué par la Société est décidé en accord avec le Conseil d'administration et géré par BGIM sous le contrôle du Conseil d'administration.

En cours de vie de la Société, les membres du Conseil d'administration sont nommés et révoqués par décision de l'actionnaire. Conformément aux règles de la Banque centrale d'Irlande, la Société a une majorité des membres de son Conseil d'administration en commun avec le Conseil d'administration de son actionnaire BGMF. La nomination de tout nouveau membre du Conseil d'administration de BGMF requiert l'autorisation préalable de la Banque centrale d'Irlande.

Le Conseil d'administration de la Société est actuellement composé de deux membres, nommés pour une durée indéterminée : Des Quigley et James F. McKeon.

1.4 Activité de la Société

La Société a pour principale activité l'acquisition, la détention et la cession d'actifs financiers et la gestion de son investissement dans ces actifs.

BGMF a établi sa filiale BGSi en décembre 2014, conformément aux règles de la Banque centrale d'Irlande, dans le but de gérer certains investissements et opérations financières.

La Société détient au 25 juillet 2017 70.379.984 actions FUTUREN, représentant 31,57% du capital et 30,61% des droits de vote sur la base d'un nombre total de 222.903.366 Actions représentant 229.948.952 droits de vote théoriques au sens de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général (communiqué de presse de la Société en date du 1^{er} juillet 2016).

La Société détient à ce jour 5.722.274 OCEANE.

2. MODE DE FINANCEMENT DE L'OFFRE

Dans l'hypothèse où la totalité des Actions visées par l'Offre (à l'exclusion de celles résultant de la conversion des OCEANE) et des OCEANE non détenues par BG serait effectivement apportée, le prix d'acquisition (hors frais liés à l'opération) maximum des Titres visés par l'Offre s'élèverait à un montant total d'environ 86 millions d'euros (109 millions d'euros en prenant en compte les Actions et les OCEANES acquises par l'Initiateur à compter du dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF et jusqu'à l'ouverture de l'Offre).

Le financement des sommes dues par la Société dans le cadre de l'Offre provient de ses ressources propres (décrites au paragraphe 1.2.1). A la date du présent document, la Société dispose de liquidités suffisantes provenant de son emprunt participatif auprès de BGMF afin de financer les sommes dues dans le cadre de l'Offre.

Au 25 juillet 2016, l'emprunt participatif s'élevait à un montant de 342.350.706,09 euros. La maturité de cet emprunt participatif est le 23 décembre 2035 et sa rémunération est indexée sur le résultat net de la société. La maturité est longue et le prêteur a un recours limité aux sommes effectivement à disposition de la Société (pour le paiement des intérêts et le remboursement du principal). L'objectif est de procurer à la Société la disponibilité à long terme des ressources nécessaires au financement de ses actifs en portefeuille.

3. SITUATION COMPTABLE ET FINANCIERE DE BGSi

La présente section contient des données financières sélectionnées extraites des comptes de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 21 avril 2016 et audités par Ernst & Young Chartered Accountants (basé en Irlande), agissant en qualité de Commissaires aux comptes de la Société. Ernst & Young Chartered Accountants a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes de la Société le 31 octobre 2014 et est représenté par son associé responsable, Vincent Bergin. Le mandat du Commissaire aux comptes est renouvelé annuellement par les actionnaires de la Société lors de

l'assemblée générale ordinaire. Le mandat en cours prendra fin lors de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

La traduction en français des intitulés figurant dans les informations financières sélectionnées est une traduction libre des versions originales anglaises.

3.1 Bilan

<i>Actif (en milliers d'Euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2015
Portefeuille d'investissements	210 588
Créances diverses	710
Total de l'actif	211 298

<i>Passif (en milliers d'Euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2015
Dettes financières (emprunt participatif)	211 279
Autres dettes	18
Fonds propres	1
Total du passif	211 298

3.2 Compte de résultat

<i>Produits (en milliers d'Euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2015
Plus-values (moins-values) latentes sur investissements	61 171
Produits nets (pertes nettes) sur cession ou remboursement d'investissements	10 865
Autres produits financiers	3 364
Total des produits	75 400

<i>Charges (en milliers d'Euros)</i>	Exercice clos le 31/12/2015
Intérêts et charges assimilées	75 344
Autres charges	55
Total des charges	75 399
Résultat net	1

4. COMMUNIQUES DE PRESSE

Communiqué de presse en date du 3 juin 2016

Conclusion d'un pacte d'actionnaires concertant par les principaux actionnaires de Futuren et exercice des bons de souscription d'actions par ceux-ci en vue de former un bloc de contrôle pour favoriser son développement

A la suite de la conclusion d'un pacte d'actionnaires entre Monsieur Pierre Salik, Monsieur Michel Meeus, Madame Brigitte Salik, et différents fonds gérés par Boussard & Gavaudan, au terme duquel ceux-ci agissent de concert, et de l'exercice par les membres du concert de l'intégralité des bons de souscription qu'ils détiennent, BG Select Investments (Ireland) Limited va déposer un projet d'OPA simplifiée visant les titres de Futuren au prix de 0,7€ par action de Futuren

Le 3 juin 2016 – Les principaux actionnaires de Futuren, d'une part Monsieur Pierre Salik, Monsieur Michel Meeus et Madame Brigitte Salik, d'autre part BG Master Fund ICAV, BG Select Investments (Ireland) Limited, le FCP BG Long Term Value et Boussard & Gavaudan SICAV (pour le compte de ses compartiments Boussard & Gavaudan Absolute Return et Boussard & Gavaudan Convertible) annoncent

avoir ce jour (i) conclu un pacte d'actionnaires concertant et (ii) exercé l'intégralité des bons de souscription d'achat qu'ils détiennent dans Futuren¹.

Après prise en compte de l'exercice des BSA, le Concert² détiendra 118.800.256 Actions représentant au minimum, en prenant pour hypothèse l'exercice de l'intégralité des BSA encore en circulation, 52,8% du capital et 54,1% des droits de vote théorique de la société³ ainsi que 4.729.697 OCEANE, soit 57,2% de ces titres en circulation.

BG Select Investments (Ireland) Limited (filiale détenue à 100% par BG Master Fund ICAV) déposera un projet d'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) auprès de l'AMF, visant la totalité des actions et des titres donnant accès au capital et aux droits de vote de la société Futuren non détenus à ce jour par le Concert⁴ au prix de :

- 0,7 euro par action ;
- 8,30 euros par OCEANE (coupon attaché⁵);
- 0,0333 euro par BSA.

Il est toutefois précisé que les BSA étant caduques après le 9 juin 2016, ils ne feront pas l'objet de rachat dans le cadre de l'OPAS. Les porteurs de BSA qui voudraient participer à l'OPAS devront donc exercer les BSA au plus tard le 9 juin 2016 pour pouvoir, le cas échéant, être en mesure d'apporter à l'OPAS les actions résultant de l'exercice desdits BSA.

Les éléments d'appréciation du prix de l'OPAS seront détaillés dans le projet de note d'information qui sera déposé auprès de l'AMF prochainement par Oddo & Cie, établissement présentateur et garant de l'OPAS.

L'objectif commun des membres du Concert est d'apporter des moyens financiers à la Société, au travers de l'exercice des BSA par le Concert et, le cas échéant, par les autres actionnaires de la Société qui n'auraient pas encore exercé leurs BSA, afin de permettre à la Société de financer ses projets et de poursuivre ainsi son développement. Par ailleurs, la constitution d'un bloc de contrôle majoritaire et la perspective à terme d'une cession de ce contrôle devraient également permettre de poursuivre la création de valeur actionnariale.

Emmanuel Boussard, Fondateur et Directeur des Investissements de Boussard & Gavaudan a déclaré : **« Au travers de cette opération, nous réaffirmons notre confiance dans le redressement de la Société. La constitution du Concert et l'exercice des BSA par le Concert se traduisent par l'apport immédiat d'environ 16 millions d'euros à la Société et illustrent une volonté, partagée entre tous les membres du Concert, d'accompagner la Société dans son développement, ses investissements et la création de valeur pour tous ses actionnaires. »**

A propos de Boussard & Gavaudan

Créé en 2002 par Emmanuel Boussard et Emmanuel Gavaudan, Boussard & Gavaudan est un gestionnaire d'actifs indépendant, détenu à 100% par ses fondateurs et associés. Les fonds gérés et conseillés par Boussard & Gavaudan s'élèvent à 2,7 milliards d'euros. Le groupe a 65 employés dont 18 gérants et 8 analystes. Boussard & Gavaudan se distingue par son esprit entrepreneurial, pro-actif et totalement indépendant, assurant un processus de gestion objectif.

Avertissement :

Ce communiqué ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une offre publique d'acquisition de titres Futuren par le Concert. En application de la réglementation, le projet d'offre publique qui sera déposée par BG Select Investments (Ireland) Limited sera soumis à l'examen et au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Les termes et conditions applicables à l'offre seront ceux figurant dans la note d'information qui sera visée par l'AMF. L'offre ne pourra être ouverte qu'une fois déclarée conforme par l'AMF et après diffusion de l'ensemble de la documentation relative à l'offre.

Ce communiqué n'est pas destiné à être diffusé hors de France.

¹ Il est rappelé que Futuren a émis le 9 décembre 2014 des actions assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »). L'exercice de 3 BSA donnent droit, jusqu'au 9 juin 2016 inclus, à la souscription d'une action Futuren au prix de 0,60€ par action. Les membres du Concert détenaient 78.415.975 BSA (à savoir 45.975.990 BSA détenus par BGSI, 7.715.600 BSA par BGLTV et 24.724.385 BSA par Pierre Salik, Michel Meeus et Brigitte Salik). A la suite de l'exercice ce jour de l'intégralité desdits BSA par les membres du Concert, le Concert ne détient plus aucun BSA.

² BGSI (qui s'est vu transférer la totalité de la participation préalablement détenue par BGMF), BGLTV et Pierre Salik, Michel Meeus et Brigitte Salik détiendront respectivement 27,3%, 4,8% et 20,0% du capital et 26,5%, 4,6% et 22,3% des droits de vote théoriques. BGMF et Boussard & Gavaudan Absolute Return détiennent respectivement 14.815 et 1.500.000 contracts for difference (CFD) (représentant 0,7% du capital de Futuren) dont ils ont demandé ce jour la livraison physique. BGSI et Boussard & Gavaudan Convertible détiennent respectivement 4.674.797 et 54.900 OCEANE.

³ Dans l'hypothèse où aucun BSA ne serait exercé en dehors de ceux exercés ce jour par le Concert (représentant un total de 26.138.656 actions nouvelles supplémentaires) et sur la base du nombre total d'actions et de droits de vote théoriques de Futuren au 31 mai 2016 (à savoir 186.411.688 actions et 193.457.658 droits de vote théorique), le Concert détiendrait 55,9% du capital et 57,2% des droits de vote théoriques.

⁴ L'OPAS visera également les 8.241.460 Actions que Monsieur Pierre Salik, Monsieur Michel Meeus et Madame Brigitte Salik ont souscrites sur exercice des BSA et qu'ils se sont réservé la possibilité d'apporter à l'OPAS en tout ou partie.

⁵ Coupon de 0,23 euro par OCEANE payable le 1^{er} juillet 2016.

5. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION RELATIVE A BGSI

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé auprès de l'AMF le 27 juillet 2016 et qui sera diffusé le 28 juillet 2016, soit au plus tard le jour de négociation précédent l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par BG Select Investments (Ireland) Limited et visant les titres de la société FUTUREN. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

La société BG Select Investments (Ireland) Limited, représentée par son gérant (« Investment Manager ») Boussard & Gavaudan Investment Management LLP, elle-même représentée par son « Managing Member », Boussard & Gavaudan Partners Limited, elle-même représentée par Monsieur Emmanuel Boussard, Director